PETITION NATIONALE

Lors de la dernière commission paritaire, le 29 octobre 2009, toutes les organisations syndicales ont demandé d'inscrire à la prochaine commission paritaire prévue le 9 décembre 2009 deux points prioritaires :

1. Négociation des augmentations générales salariales
2. Révision des grilles salariales.

Face au refus en séance de la Fédération Patronale de s 'engager, les syndicats CGT, FO et SUD ont quitté la séance de la commission paritaire pour dénoncer ce refus .
Depuis, la Fédération Patronale a annulé la réunion du 9 décembre 2009 pour se concerter avec les directeurs de ressources humaines des 20 CLCC..
Nous, salariés des Centre de Lutte Contre le Cancer, exigeons que le mercredi 20 janvier 2010, la Commission Paritaire ait comme ordre du jour prioritaire les salaires de l'ensemble des personnels.
Nous chargeons nos Organisations Syndicales de nous représenter pour exiger :

- Pas un salaire en dessous de 1500 euros net.
- Une prime de 300 euros mensuel pour tous
- Une révision complète de la grille salariale prenant en compte l'évolution de nos métiers, la pénibilité, le stress face à la productivité accrue.

NOM, PRENOM	SIGNATURE	PROFESSION	CLCC